

The logo consists of the letters 'MR' in a bold, white, sans-serif font, set against a dark blue rectangular background with a slight gradient.

**La Chambre unanime pour améliorer la prise en charge des soins pédiatriques à domicile !**

*Le Parlement fédéral s'est prononcé hier en séance plénière en faveur d'une meilleure prise en charge des soins pédiatriques à domicile. Les parlementaires ont en effet adopté, à l'unanimité moins deux abstentions, la proposition de résolution de la Députée Florence Reuter sur les soins pédiatriques à domicile.*

Il y a plus d'un an, à l'issue d'un colloque consacré aux soins pédiatriques à domicile, Florence Reuter s'engageait à poursuivre au niveau fédéral le travail réalisé à la Communauté française, à savoir la mise en place d'un cadre légal pour les soins pédiatriques à domicile. Un besoin qui s'inscrit dans la charte européenne des enfants hospitalisés, la charte « EACH ».

*« Il est aujourd'hui nécessaire qu'en Belgique, les jeunes patients et leurs parents aient le choix de rentrer chez eux lorsque le traitement qui leur est dispensé à l'hôpital pourrait l'être à domicile. Des initiatives existent déjà, des solutions locales, mais il n'existe pas de solution au niveau national et c'est ce manque que la proposition de résolution vise à pallier », explique la Députée. Et de préciser : « Il ne s'agit pas d'installer l'hôpital à la maison mais bien d'offrir une alternative à l'hospitalisation quand toutes les conditions sont réunies pour le confort des enfants malades. Et c'est un choix qui serait offert aux familles, il n'est évidemment pas question d'imposer des soins à domicile ! »*

Un retour à domicile, bien préparé, peut constituer un soulagement, cela permet souvent d'éviter la rupture avec le milieu familial, et cela participe au processus de guérison de l'enfant.

Ne passons pas sous silence l'argument financier. Les soins à domicile pourraient permettre à l'INAMI de réaliser des économies. L'économie estimée est de quasiment la moitié pour une hospitalisation et pratiquement un tiers pour une hospitalisation en hôpital de jour. *« Aujourd'hui, comme aucun cadre légal n'existe, le coût d'une hospitalisation à domicile supportée par les parents est beaucoup plus important que le coût de ces mêmes soins prodigués à l'hôpital », explique Florence Reuter, « il est donc important de poser les bases d'un cadre qui a pour seul objectif le bien-être de l'enfant tout en garantissant des soins aussi performants qu'à l'hôpital. »*

Ce texte est le fruit d'un travail de recherche en profondeur réalisé avec tous les acteurs de terrain concernés et – c'est à souligner - c'est aussi le résultat d'un travail d'équipe entre parlementaires qui ont su dépasser leurs divergences politiques pour le bien-être des enfants !

En annexe : la proposition de résolution et l'intervention de Florence Reuter en séance plénière de la Chambre.